

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 10

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

Le thuya géant en forêt.

Le thuya géant de Californie, ou de Lobb (*Thuya gigantea* Nutt.) est originaire de l'ouest de l'Amérique du Nord. Cet arbre atteint des dimensions majestueuses, soit jusqu'à 60 m. de hauteur et 4 m. de diamètre. Il joue dans la forêt américaine un rôle important; son bois d'excellente qualité trouve de nombreux emplois.

Il a été introduit en Europe en 1853 par Lobb. Planté par ci par là en forêt, en Allemagne surtout, sa culture semble y avoir donné de bons résultats. Toutefois les indications à ce sujet sont encore peu nombreuses.

On sait que dans nos parcs, le thuya géant réussit au mieux, que son accroissement est rapide et qu'il est, parmi les exotiques, l'une des essences les plus décoratives.

Nous avons eu l'occasion d'observer dernièrement un cas qui peut contribuer à nous renseigner sur l'allure forestière de cette essence chez nous.

Dans la forêt de l'Adlisberg, au-dessus de Zurich (altitude 650 m.), croissent deux pieds du thuya géant dans un peuplement mélangé de résineux et de feuillus, où domine l'épicéa. Cette plantation date de 1865. Le sol est un lehm, fortement argileux, en pente douce, tourné à l'ouest.

Ci-dessous les dimensions de ces deux tiges qui croissent à un écartement de 2 m. Nous indiquons, à titre de comparaison, celles d'un mélèze, à proximité immédiate, et du plus gros épicéa du voisinage, tous deux sensiblement du même âge.

	Circonférence à 1,50 m. ¹	Hauteur totale. ²	Hauteur du fût sans branches.
	m.	m.	m.
Thuya géant n° 1	1,39	25,5	9
" " n° 2	1,08	24,—	8
Mélèze d'Europe	1,47	25,—	10
Epicéa le plus gros	1,09	24,50	11

Ajoutons que les deux thuyas croissent dans un groupe serré, tandis que le mélèze et l'épicéa sont dans un groupe où les tiges sont à l'état plus clair.

Les deux thuyas ont un fût parfaitement droit et bien soutenu, à écorce mince. Leur cime est conique, élancée; l'accroissement en hauteur est en plein développement; l'ensemble est vigoureux et d'un vert magnifique.

¹ L'empattement de la tige du thuya monte relativement haut; c'est la raison pour laquelle nous avons mesuré la circonférence à 1,50 m. et non à 1,30 m.

² Mesurée au moyen du dendromètre de Weise.

Le mélèze, bien que plus gros que le thuya n° 1, supporte mal la comparaison : son fût est courbe, mal soutenu, à écorce épaisse ; la cime, d'autre part, est aplatie.

Quant à l'épicéa, dont la réussite est pourtant excellente à l'Adlisberg, le tableau ci-dessus montre que son accroissement reste inférieur à celui du thuya.

Le thuya géant fructifie de bonne heure. Le garde forestier Peter a récolté, en 1889, trois semis croissant à l'ombre des deux exemplaires de l'Adlisberg. Il les a plantés aux abords de la maison forestière du Degenried. Aujourd'hui, ce sont de superbes spécimens, branchus jusqu'au pied et dont le plus beau atteint 18 m. de hauteur.

Ce simple exemple donne à croire que le *Thuya gigantea* est susceptible chez nous de réussir fort bien. Il serait intéressant d'obtenir de semblables données sur d'autres cas de culture en forêt dans notre pays, car on est mal documenté sur la réussite de cette essence. Nous remercions à l'avance ceux qui voudraient bien nous en faire part.

H. B.

CANTONS.

Zurich. Le conseil d'Etat a nommé M. *Oscar Bader* au poste d'adjoint de l'inspecteur forestier cantonal. Il lui a donné comme successeur, au poste d'assistant à cet inspecteurat, M. *Paul Inhelder*, ci-devant adjoint à l'arrondissement de Thoune.

Vaud. Nous lisons dans la *Revue* du 6 septembre : „M. Henri Chambovey, âgé de 60 ans, depuis une quarantaine d'années garde-forestier de la commune d'Ollon, garde de triage cantonal, membre du comité et depuis une dizaine d'années caissier de la Société vaudoise des forestiers, descendait des montagnes d'Ollon samedi soir, par l'ancien chemin d'Huémoz, lorsqu'il fit, du haut d'une paroi de rochers, une chute dans un torrent. On a retrouvé son cadavre dimanche, vers midi.“

Le garde Chambovey était un excellent fonctionnaire, très consciencieux et qui a mis au service des forêts de la commune d'Ollon une intelligence et un zèle peu communs. Son départ est une grosse perte pour sa commune. Nous présentons à sa famille l'expression de notre vive sympathie.

St-Gall. A l'avant-dernier cahier du Journal nous avions annoncé une votation populaire sur un nouveau projet de loi forestière. Confiant dans l'intelligence des populations de ce canton, nous avions cru pouvoir exprimer l'espoir qu'elles accepteraient le projet présenté. — Le peuple souverain vient de trancher le débat.

Dame, il l'a fait avec un entrain et une décision qui ne laissent place à aucune ambiguïté. Le projet a été rejeté par 36,600 non contre 7300 oui! Voilà qui est catégorique. Et tout commentaire serait bien superflu.